
***SORTIE PEDAGOGIQUE ANNUELLE
Campement Nanay à Palmarin du 11 au 13
décembre 2020***



***THEME GENERAL : L'AFRIQUE FACE
AUX DEFIS DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE***

SOMMAIRE :

Programme Sortie annuelle.....	4
Campement Nanay à Palmarin du 11 au 13 décembre 2020	4
SOUS-THÈME I : LE RÔLE DES ORGANISATIONS SOUS RÉGIONALES FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX	6
INTRODUCTION	7
I- LES REUSSITES DE LA CEDEAO ET DE LA CEEAC FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX	9
A- L’existence des normes environnementales	9
B- La préservation et l’amélioration des sites géographiques	10
II- LA PERFECTIBILITE DES ORGANISATIONS SOUS REGIONALES FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX	12
A- Les limites des organisations sous régionales face aux défis environnementaux	12
B- Les perspectives face aux défis environnementaux	13
DISCUSSIONS.....	14
CONCLUSION.....	15
SOUS-THÈME II : MIGRATION CLIMATIQUE ET DEFIS SECURITAIRES	16
INTRODUCTION	17
I- DIFFERENTES FORMES DE MIGRATIONS CLIMATIQUES	19
1. Migrations locales ou sous régionales	19
2. Les migrations internationales	20
II- CAUSES ET CONSEQUENCES DES MIGRATIONS CLIMATIQUES	22
1. Les Causes	22
2. Les Conséquences	25
III- DEFIS SECURITAIRES LIES AUX MIGRATIONS CLIMATIQUES ET PERSPECTIVES	27
1- Les défis sécuritaires	27
2- Les perspectives.....	31
CONCLUSION.....	33
DISCUSSIONS.....	34
SOUS-THÈME III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE A L’ECHELLE TERRITORIALE : LE CAS DU SENEGAL	35

PARTIE I : DEVELOPPEMENT DURABLE DEFINITIONS ET CONCEPTS A L'ECHELLE INTERNATIONALE	37
Le développement durable à l'échelle mondiale : état du débat conceptuel.....	37
PARTIE II- LE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE TERRITORIALE : ETAT DES LIEUX.....	39
Un contexte, le Sénégal : la Commission Nationale de Développement durable (CNDD)	39
PARTIE III : DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE TERRITORIALE : DEFIS ET PERSPECTIVES	41
DISCUSSIONS.....	43
CONCLUSION.....	44
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE.....	45
ARTICLE.....	45
THÈSE ET RAPPORT	45
LEGISLATION	45
WEBOGRAPHIE	45
APPRECIATION GENERALE DE LA SORTIE PAR LES PARTICIPANTS.....	46
Rapport des élections avec l'ancien et le nouveau bureau du REBAFKA	47
INTRODUCTION	48
I- DEROULEMENT DES ELECTIONS.....	49
II- LA COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU	51
CONCLUSION.....	52

Programme Sortie annuelle
Campement Nanay à Palmarin du 11 au 13 décembre 2020

Thème Général : « L’Afrique face aux défis du
changement climatique »

Vendredi 11 décembre 2020

- 14H00mn** : Départ de la Fondation à bord du bus de Royal Tours
18H00mn : Arrivée à Palmarin
18H30mn : Enregistrement et installation dans les chambres
18H30-19H30mn : Ballade le long de la plage du campement Nanay
21H00mn : Dîner et Présentation du programme

Samedi 12 décembre 2020

 **Matinée**

- 08H00- 08H45mn** : Petit-déjeuner
09H00 : Cérémonie d’ouverture
09H-10H : *Panel 1 : « Rôle des organisations sous régionales face aux défis
environnementaux »*
10H00-10H45mn : Discussions
10H45mn-11H00 : Pause-café
11H00-12H00 : *Panel 2 : « Migration climatique et défis sécuritaires »*
12H00-12H45mn : Discussions
13H00 : Déjeuner

 **Après-midi**

15H00 : Visite de groupements féminins œuvrant dans la production et la transformation de produits locaux pour le développement durable

17H00 : Détente récréative

 **Soirée**

21H00 : Dîner

22H00 : Prestation théâtrale et projection de film

Dimanche 13 décembre 2020

08H00-09H : Petit-déjeuner

09H00-10H00 : *Panel 3 : « Le développement durable à l'échelle territoriale »*

10H00-10H30mn : Discussions

10H30mn-11H15mn : Pause-café

11H15mn-12H00 : Bilan du bureau sortant

12H00-13H30mn : Election du nouveau bureau

13H30mn-14H30mn : Déjeuner

15H00mn : Retour à Dakar

SOUS-THÈME I : LE RÔLE DES ORGANISATIONS SOUS RÉGIONALES FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX



Présenté par

Fernand GOUMOU

Carlos Freddy Essenam NOUATIN

Kensio AKPO

INTRODUCTION

Lorsqu'il s'agit de l'environnement, tout est lié. Les conséquences que peut engendrer la dégradation de l'environnement dans un espace donné, peuvent se répercuter sur toute la planète. Par conséquent, la protection de l'environnement en plus d'être une préoccupation, devient une obligation de la part de tous. C'est la raison pour laquelle, plusieurs règles ont été établies dans le cadre de la protection de l'environnement. Ces différentes règles sont effectives tant sur le plan international que national. Cette protection se matérialise également par l'existence de milliers d'organisations non gouvernementales qui œuvrent pour la protection de l'environnement tant sur le plan universel, régional que national. Par ailleurs il y a des organisations intergouvernementales qui n'ont pas pour vocation première la protection de l'environnement, mais qui y jouent tout de même un rôle non moins important. D'où le rôle des organisations sous régionales face aux défis environnementaux.

Les organisations sous régionales sont des organisations à vocation générale, caractérisées par la multifonctionnalité, mais limitées à une zone géographique bien déterminée. Elles impliquent la coopération et l'intégration entre des Etats qui partagent les mêmes défis face aux problèmes de sécurité et de bien-être.

On entend par défis environnementaux, la recherche des solutions pour remédier aux problèmes dont l'environnement fait face.

Par conséquent, le rôle des organisations sous régionales face aux défis environnementaux consiste, pour les organisations sous régionales, à mettre en place des stratégies afin de résoudre les menaces autour de l'environnement.

Il existe plusieurs organisations sous régionales à travers le monde. L'Afrique en particulier est le champ par excellence des organisations sous régionales.

En effet, l'Organisation de l'Unité Africaine d'alors avait partagé en 1976 l'Afrique en cinq sous régions dont : le nord, le sud, l'est, l'ouest et le centre. Comme exemple on a : au nord l'Union du Maghreb Arabe (UMA), au sud la Southern African Development Community¹ (SADC), à l'est la Common Market for East and Southern Africa² (COMESA), à l'ouest la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au centre

¹ La Communauté de Développement d'Afrique Australe

² Le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Toutes ces organisations sous régionales n'ont pas pour vocation première la protection de l'environnement, mais face à l'interdépendance qui pourrait exister entre l'environnement et leur vocation première, elles agissent également pour la protection de l'environnement soit en révisant l'acte constitutif de l'organisation, ou en créant des institutions spécialisées dans le domaine environnemental.

Il faut noter, de même que sur le plan universel et national, il existe une multitude de règles sur le plan sous régional en matière environnementale³.

Pour une question d'exemple en matière d'organisation sous régionale réussie et pour des raisons stratégiques, nous allons étudier le rôle des organisations sous régionales à travers la CEDEAO et la CEEAC de part et d'autre.

Dans le but de mieux cerner cette thématique, il serait judicieux de se poser la question : le rôle que jouent la CEDEAO et CEEAC est-il efficace pour faire face aux défis environnementaux dans la sous-région ?

Ce sujet revêt un intérêt pratique dans la mesure où il nous permet de montrer que la protection de l'environnement n'est plus la préoccupation d'un seul Etat ou d'un seul individu, mais de toute la Communauté.

Pour mener à bien ce travail, nous allons faire ressortir dans un premier temps la réussite de la CEDEAO et de la CEEAC face aux défis environnementaux **(I)** avant de parler dans un second temps de la perfectibilité desdites organisations sous régionales face aux défis environnementaux **(II)**.

³ Article premier 2 de l'accord de coopération entre UNESCO et l'Union du Maghreb Arabe du 26 mai 2009.

Article 5. 1(g) du traité de la SADC de 1992.

Chapitre XVI du traité du marché commun de l'Afrique Orientale et Australe du 05 novembre 1993.

Les articles 29 et 30 du traité révisé de la CEDEAO du 24 juillet 1993.

Pour la CEEAC nous avons : la Déclaration de Yaoundé de 1999 sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, le traité relatif à la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale de 2005 qui a abouti à la création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

I- LES REUSSITES DE LA CEDEAO ET DE LA CEEAC FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

Nous parlerons essentiellement de l'existence des normes environnementales (A) avant de parler de la préservation et de l'amélioration des sites géographiques au sein des organisations sous régionales précitées (B).

A- L'existence des normes environnementales

Dans l'ordonnancement juridique interne des différents Etats membres de la CEDEAO et de la CEEAC, la protection de l'environnement est pris en compte. Cette prise en compte individuelle à l'intérieur des Etats membres des organisations sous régionales susmentionnées, va s'élargir sur le plan régional à travers leur volonté de s'unir pour faire face aux problèmes communs qui les lient.

Il existe plus de 500 traités et autres accords internationaux relatifs à l'environnement, dont 300 environ ont un caractère régional. L'inventaire de ces accords multilatéraux dans le domaine de la protection de l'environnement témoigne que ce thème est devenu majeur dans le cadre des relations internationales⁴.

Ainsi, dans le traité révisé de la CEDEAO⁵, la protection de l'environnement fait partie intégrante des buts et objectives de la Communauté à l'article 3. 2(b)⁶. Par ailleurs, le chapitre VI du traité révisé se consacre pleinement sur l'environnement. Intitulé « Coopération en matière d'environnement et de ressources naturelles », l'article 29 intitulé « Environnement » souligne que la protection, la préservation et l'amélioration de l'environnement incombent aux Etats membres⁷. Il ajoute à cet effet, que les Etats membres adoptent aux plans national et régional, des politiques, stratégies et programmes et créent des institutions appropriées pour protéger et assainir l'environnement, lutter contre l'érosion, la déforestation, la désertification, les périls acridiens et les autres fléaux. La CEDEAO a aussi adopté un protocole sur l'énergie

⁴ www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/, « Liste des accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement », janvier 2005, p.1.

⁵ Le traité révisé de la CEDEAO du 24 juillet 1993

⁶ Afin de réaliser les buts énoncés au paragraphe ci-dessus, et conformément aux dispositions pertinentes du présent Traité, l'action de la Communauté portera par étapes sur : ... l'harmonisation et la coordination des politiques en vue de la protection de l'environnement.

⁷ Article 29.1 : « Les Etats Membres s'engagent à protéger, préserver et améliorer l'environnement naturel de la Région et coopérer en cas de désastre naturel ».

en 2002. C'est également dans cette perspective que la CEDEAO a créé un centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique basé au Cap Vert en 2010; un système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA), devenu depuis 2006, avec l'adoption de la convention de Niamey, une institution spécialisée de la CEDEAO ainsi qu'une unité de coordination des ressources en eau qui fait partie de ses institutions spécialisées⁸. Quant à l'acte constitutif de la CEEAC, il n'inscrit pas en son sein la protection de l'environnement, mais met en place des organismes agissant de façon concrète dans la lutte contre la dégradation de l'environnement.

En plus des normes qui gouvernent les organisations sous régionales en matière environnementale, il existe également des moyens de préserver et d'améliorer les sites géographiques au sein des organisations sous régionales.

B- La préservation et l'amélioration des sites géographiques

Dans le secteur agricole, la politique centrale de la CEDEAO est la Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest, connue sous le nom de « ECOWAP » qui fut adoptée en 2005 en tant qu'instrument pour la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA, CAADP en anglais) lancé à l'échelle du continent⁹. La CEDEAO a donné naissance sur le plan régional au Plan Régional d'Investissement Agricole (PRIA) en 2010. Ce dernier vise principalement trois objectifs spécifiques : la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire, la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional, et la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation. Les ressources prévues pour le financement des programmes régionaux du PRIA se chiffrent à 901 millions de dollars américains.

Le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) vise la conservation de la deuxième plus grande forêt tropicale du monde et le second « poumon vert » de la planète après l'Amazonie. Le programme répond aux préoccupations des pays traduites dans leurs politiques sectorielles déclinées en programmes sectoriels forêts et environnement incluant les questions de conservation. Il prend en charge 4 des 10 différents axes du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

⁸ Mariane SECK, *La protection de l'environnement à l'épreuve du post-acheminement de conteneurs et de pondéreux au Sénégal*, 2016, p. 29.

⁹ Examen des politiques CEDEAO dans le secteur agricole et les secteurs industriels, <http://www.osiwa.org/wp-content/uploads/2015/06/Les-efforts-de-la-CEDEAO-en-mati%C3%A8re-de-politiques-agricoles-et-industrielles-et-leurs-limites.pdf>, Consulté le 11 octobre 2020 à 10h 43.

dans la gestion concertée des forêts du Congo à savoir : l'aménagement des écosystèmes ; la conservation de la biodiversité ; le développement d'activités génératrices de revenus et la promotion de bonnes pratiques d'exploitation des ressources naturelles; le renforcement des capacités, la participation et l'information. Le PACEBCo apportera une contribution substantielle à l'intégration régionale en Afrique Centrale et obéit aux différents critères des Biens Publics Régionaux (BPR). Axé sur la fourniture de biens publics régionaux à travers la coopération régionale, ce Programme devrait apporter des réponses à la dégradation continue de ce massif forestier et aux changements climatiques. La durée du programme est de 5 ans à compter de mars 2009 et son coût total est estimé à 37,28 millions d'UC.

L'objectif du programme est de contribuer à la gestion durable et concertée des ressources forestières et des aires protégées représentatifs de la diversité biologique et des écosystèmes de la sous-région d'Afrique centrale, pour le bien-être des populations et l'équilibre écologique de la planète¹⁰.

Hors mis les actions préventives spécifiques à l'Afrique occidentale et centrale, il existe des organisations protectrices des sites géographiques qui traversent les Etats concernés. C'est le cas du bassin du Congo, le bassin du Tchad.

Malgré l'effort des organisations sous régionales à remédier aux défis dont l'environnement fait face, il existe néanmoins des limites qui sont tout de même réparables. D'où l'idée de perfectionner le rôle que jouent les organisations sous régionales dans le domaine environnemental.

¹⁰ Rapport du Groupe de la Banque Africaine de Développement, <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-Z1-C00-010?lang=fr>, Consulté le 11 octobre 2020 à 12h 26.

II- LA PERFECTIBILITE DES ORGANISATIONS SOUS REGIONALES FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

Malgré l'avancée des organisations sous régionales dans le cadre de la protection de l'environnement en général, elles ont tout de même des limites (A). Par ailleurs, ces dernières ne sont pas fatales, elles peuvent être améliorées à travers les perspectives que nous apporterons (B).

A- Les limites des organisations sous régionales face aux défis environnementaux

L'une des faiblesses des Organisations sous régionales face aux défis environnementaux est due, dans la majeure partie des cas, au fait que les règles relatives au droit de l'environnement reposent sur la *Soft Law*. Cette dernière causant ainsi la faiblesse des moyens de contrôle et des sanctions administratives et juridictionnelles.

En effet, jusqu'à nos jours, il n'y a pas une juridiction sous régionale chargée de poursuivre ou de condamner les Etats en cas de manquements à la préservation, à l'amélioration voire à la protection de l'environnement. Ceci s'explique à cause du fait que le droit de l'environnement est un droit jeune dû à sa prise en compte tardive par la communauté en général.

Un facteur non moins important qui limite la préservation de l'environnement dans la sous-région est la mauvaise pratique interne des Etats membres des organisations sous régionales. Ce sont : la mal gouvernance, la corruption, le braconnage ou encore la pollution.

Au niveau de la CEDEAO et de CEEAC ainsi que dans la plupart des organisations sous régionales, les limites sont dues au fait que :

- Elles sont peu connues des acteurs qui auraient pu influencer de façon significative sur leur opérationnalisation, notamment des parlementaires et des organisations de la société civile ;
- Elles ne comportent pas de stratégie de communication, ce qui réduit les capacités de mobilisation des acteurs et des bailleurs de fonds ;
- Elles manquent de mécanisme de financement, de système de suivi-évaluation et de dispositif institutionnel de mise en œuvre clairement établis ;
- Les cadres juridiques de mise en œuvre de ces politiques sont faiblement mis en œuvre;

- Il manque de stratégies de mise en œuvre de ces politiques¹¹.

Après avoir parlé des limites, nous allons proposer des solutions pour un rôle efficace des organisations sous régionales à pallier aux défis environnementaux.

B- Les perspectives face aux défis environnementaux

A l'avenir, pour favoriser la mise en œuvre des politiques environnementales régionales, les actions devront être centrées sur :

- La recherche de la cohérence entre ces politiques et avec les autres politiques régionales ;
- La mise en synergie de ces politiques ;
- La conception d'une véritable stratégie de diffusion et d'opérationnalisation de ces politiques¹².

Comme perspectives, les politiques environnementales doivent être axées sur le renforcement des capacités des acteurs, l'implication des Etats, la mobilisation des ressources financières, la dynamisation des cadres juridiques et institutionnels¹³.

Une solution non moins importante est qu'il faut sensibiliser la population sur la nécessité de protéger l'environnement d'autant plus que ce sont des sujets incontournables pour parvenir à une protection saine et efficace de l'environnement.

¹¹ Issa Martin BIKIENGA, Rapport d'étude de l'UICN, Tome I, « *Etude sur les politiques environnementales régionales en Afrique de l'ouest : collecte, analyse et réflexions pour une réelle mise en œuvre* », Ougadougou, 2012, p. 44.

¹² Ibid.

¹³ Rapport d'étude de l'UICN, op.cit.

DISCUSSIONS

Les discussions ont soulevé plusieurs inquiétudes qui ont abouti à des propositions de solutions quant à la protection de l'environnement.

Pour les inquiétudes ce sont principalement :

- Une faible implication de la population africaine en général sur la protection de l'environnement ;
- Un manque de sacralisation de la protection de l'environnement ;
- Une faible implication individuelle en matière environnementale ;
- Le non-respect des multiples conventions sous régionales sur la protection de l'environnement ;
- Le défaut de globalisation des politiques africaines en matière environnementale ;
- La non prise en compte des savoirs locaux dans la protection de l'environnement ;

Comme solution pour la sauvegarde d'un environnement sain il faut :

- Insérer les programmes environnementaux dans les programmes scolaires (dès le primaire) ;
- Compter sur nous même en tant qu'individu avant de compter sur les organisations sous régionales ;
- Expliquer le contenu des textes dans les différentes langues africaines pour faciliter leur compréhension par la population qui est le moteur de la protection de l'environnement ;
- Inclure l'éducation civique dans les programmes scolaires ;
- Sensibiliser à travers les médias.

CONCLUSION

Les organisations sous régionales jouent un rôle très important dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, force est de reconnaître qu'il reste énormément à faire dans le domaine environnemental.

La protection de notre terre commune bien qu'étant une affaire commune, reste également une responsabilité de chaque individu. C'est d'ailleurs pourquoi l'illustre professeur Michel Prieur spécialiste du droit de l'environnement affirmait avec éloquence : « La protection de l'environnement, bien qu'étant un droit de l'Etat, est avant tout un devoir des citoyens ». Si chaque citoyen, personne individuellement pris respectait les règles environnementales, les débats environnementaux n'auraient plus lieu d'être.

Est-il pertinent de faire de la protection de l'environnement une préoccupation sous régionales lorsqu'au niveau interne, les Etats ne fournissent pas suffisamment d'efforts pour améliorer leur politique environnementale?

SOUS-THÈME II : MIGRATION CLIMATIQUE ET DEFIS SECURITAIRES



Présenté par

Souadou Adja SOW

Kalidou SOW

Mariama Tély DIALLO

INTRODUCTION

Peuvent être catégorisés comme changements climatiques, tous « *les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables* », selon la *Convention Cadre des Nations Unies sur le Changements Climatiques (CCNUCC)*.

Ces changements demeurent la question déterminante de cette époque. Allant de l'évolution météorologique à l'augmentation du niveau des mers et ses répercussions sont mondiales en termes d'effets et d'échelle.

La migration est un phénomène qui peut être appréhendé à la fois comme un processus économique et un processus social. Ainsi, plusieurs variables comme le sexe, l'âge, l'appartenance religieuse et/ou ethnique peuvent également être considérée dans l'analyse de ce phénomène qui connaît de plus en plus d'ampleur dans les pays. Dans le cadre de cette recherche, le focus est sur la migration climatique qui en est une forme. Cette dernière aussi appelée migration environnementale regroupe toutes les formes de migrations dues au climat ou à un environnement moins propice pour la vie humaine.

La notion de « réfugié climatique » désigne toutes personnes obligées de quitter la zone où elle habite à la suite d'une dégradation environnementale ou une catastrophe naturelle. Il a été introduit dans le champ migratoire pour la première fois dans le rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 1985. Toutefois, cette migration n'est pas une chose nouvelle. Il a été aussi noté depuis la préhistoire avec les déplacements des personnes à cause des modifications climatiques comme la glaciation et qui peut même être une cause de la disparition des hommes de Néandertal. Pour cette fois-ci, la cause est principalement anthropique c'est-à-dire due à l'activité humaine et qui a modifié l'équilibre climatique. Ceci est le cas de la langue de barbarie à Saint-Louis où à cause de l'avancée de la mer des gens se sont vus délogés.

Alors que peu de pays sont les principaux responsables des changements climatiques, la communauté mondiale se voit assumer toutes les responsabilités à l'endroit des réfugiés climatiques notamment en Afrique. Cette migration comme toutes les autres formes peut être nationale ou internationale. Les migrations climatiques de même que les changements

climatiques constituent en ces jours deux problématiques importantes dans la vie d'aujourd'hui.

C'est ainsi que pour traiter ce sujet de fond en comble, nous allons en premier analyser les différentes formes de migrations climatiques qui peuvent être tant locales qu'internationales. En deuxième lieu, l'analyse portera sur les causes et les conséquences de ces migrations. Les causes sont d'ordres naturels et anthropiques et les conséquences sur le développement suivi de celles sociales et sanitaires.

Pour enfin monter les défis sécuritaires liés à la migration climatique suivie des perspectives pour une meilleure gestion et implication de ce fléau en Afrique.

I- DIFFERENTES FORMES DE MIGRATIONS CLIMATIQUES

Dans l'histoire du monde il y'a toujours eu de migrations des peuples à cause de multiples facteurs tels que les catastrophes naturelles, les conflits, les dégradations environnementales etc. En effet, tous ces facteurs occasionnent le réchauffement climatique qui sans nul doute va pousser des familles voire des communautés toutes entières à quitter leur lieu de vie pour une aventure incertaine et parfois périlleuse. Par conséquent, nous constatons que cette migration est d'abord locale ou sous régionale avant de prendre une autre tournure.

1. Migrations locales ou sous régionales

Selon Alexandra Yeh ...la grande majorité des migrants climatiques sont pour l'heure des migrants internes. Mais le terme « migrants » climatiques divise pour certain comme l'explique Marie Leroy, experte climat de l'ONG CARE France qui dit « le terme « migrant » pose problème car il implique un certain degré de liberté, une prise de décision dans le départ, la durée et la destination de la migration. Cela occulte le fait que bien souvent dans les migrations climatiques, il n'y a pas cette liberté : ce sont des populations qui se retrouvent à fuir face à un danger soudain et qui n'ont pas forcément eu le temps d'anticiper. Il est donc plus pertinent de parler de « déplacés » un terme qui induit d'avantage l'idée d'abandon forcé d'un lieu de vie et reflète mieux la diversité des causes de déplacements. Ces populations seraient environ 40 millions de personnes selon Richard Danziger directeur régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Et d'ajouter que ces déplacements ont touché tous les pays du monde en 2018. En ce qui concerne l'Afrique sa vulnérabilité environnementale due à sa proximité géographique à l'équateur entraine un climat économique instable à cause de la rareté des pluies, le manque d'eau, la désertification, les sècheresses etc. Par conséquent, ce manque de perspectives meilleures occasionne ce qu'on appelle, au Sénégal, l'exode rural poussant ainsi des milliers de jeunes chaque année à regagner les agglomérations pour trouver du travail et alléger les dépenses familiales. D'après un rapport de la banque mondiale publié en Mars 2018, quelques 86 millions de personnes pourraient être concernées en Afrique subsaharienne d'ici 2050, sur les 140 millions de migrants potentiels, et ce, si rien n'est fait d'ici cette échéance. Alors cette migration locale va constituer un défi énorme pour les Etats en particulier et la communauté internationale en générale. L'Afrique étant l'une des zones les plus pauvres au monde avec l'Amérique latine et le moyen Orient, est plus exposée aux effets du changement climatique faute d'infrastructures et d'une économie diversifiée et résiliente. Car la majeure partie des communautés dépendent du secteur agricole traditionnel où on voit les rendements

baisser à cause du changement climatique qui suit la courbe de la dégradation environnementale.

A l'opposé, dans les grandes villes Africaines, la vie devient de plus en plus dure avec les inondations dans les bidonvilles où il n'y a pas de canalisation et certains habitants démunis ne respectent pas les instructions relatives aux zones fortement inondables. D'ailleurs ces migrations ou déplacements vont dans un autre sens inquiéter les accueillants craignant pour leur mode de vie, la compétitivité dans les secteurs de l'emploi, du logement et de l'accès à l'espace comme ce fut le cas avec les déplacés de l'ouragan Katrina en 2005 aux Etats Unis. Donc aujourd'hui il est plus qu'urgent d'anticiper avec un travail de coordination entre les acteurs concernés comme l'OIM, l'OMM, le HCR et les décideurs du monde afin d'éviter un chaos dans le futur.

2. Les migrations internationales

Les migrations climatiques internes se transforment souvent en migrations internationales après que les conditions d'une aventure plus longue et plus coûteuse soient réunies en ville. En effet, il est constaté que les Africains ne sont pas de grands migrants internationaux faute de moyens colossaux ou à cause de leur situation géographique vis-à-vis du reste du monde. Mais ce qui est déplorable dans cette migration climatique internationale c'est que ces milliers de personnes victimes sont souvent taxées de migrants économiques par les pays développés. C'est-à-dire les pays industrialisés où résident les multinationales qui en grandes parties causent les désastres écologiques après l'extraction des matières premières comme l'uranium, la bauxite, le manganèse, le pétrole etc. Malheureusement le préjudice sera supporté par les populations locales via l'endettement des Etats et non par les entreprises. Donc la migration climatique internationale africaine est en partie causée par ceux qui refusent d'endosser leur responsabilité. D'ailleurs cette migration fait plus de peur que mal car selon le dernier rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) seuls 300 000 africains sont arrivés dans les pays de l'organisation en 2018, obligeant de corriger les images fausses d'une Europe envahie. Et plus encore pas un africain dans la liste des dix-sept pays qui ont le plus migré vers l'OCDE selon les perspectives des migrations internationales 2019. Alors nous pouvons en déduire que les africains migrent moins que les autres vers l'OCDE qui compte 36 pays industrialisés dont aucun pays Africain. Cette faible présence des africains dans ces pays est plus ou moins le résultat d'une politique dite « Immigration choisie » que promeut les pays de l'organisation pour peut-être gagner la bataille mondiale des cerveaux.

Alors il devient facile maintenant de comprendre la politique hostile aux migrants climatiques qui pour la plupart ne sont pas instruits. Par conséquent, pour les bloquer les politiques et les médias font croire à l'opinion publique européenne et internationale d'une « invasion » de migrants par millions dans une Europe déjà en difficulté. C'est en ce sens que Emmanuel Macron, chef de l'Etat Français disait vouloir « armer » la France contre les migrants, « préparer notre pays aux défis contemporain qui font peur ».

II- CAUSES ET CONSEQUENCES DES MIGRATIONS CLIMATIQUES

1. Les Causes

Le changement climatique provoque des migrations d'animaux. Mais pas seulement l'Homme aussi serait affecté par les modifications du climat. Les migrations humaines ne sont pas récentes, des flots de réfugiés peuvent en témoigner durant chaque conflit armé. Mais aujourd'hui les guerres ne sont plus les principales responsables du déplacement en masse des peuples, les raisons environnementales sont devenues dominantes. En 2010, plus de 38 millions de personnes ont dû abandonner leur domicile. Cette conclusion ressort du rapport intitulé État de la migration environnementale 2010 publié conjointement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI).

Les catastrophes naturelles ne sont pas les seules en cause, aujourd'hui les changements climatiques accentuent les mouvements massifs de population. Un rapport de la Banque mondiale publié en 2018 indique que plus de 143 millions de personnes pourraient bientôt devenir des « réfugiés climatiques, chassées de leurs pays d'origine par les inondations, les sécheresses et les pénuries d'eau.

Ainsi, le concept de migration climatique se définit de manière générale comme le déplacement forcé d'individus ou de groupes en raison de changements subits ou graduels dans leur environnement qui affectent négativement leurs conditions de vie. Les facteurs déclencheurs des migrations climatiques sont nombreux et variés : parmi ces « changements subits ou graduels » peuvent figurer l'élévation du niveau de la mer, qui érode les terres occupées par les populations des zones côtières, la désertisation des terres agricoles, les inondations ou les graves dommages que peut infliger un cyclone tropical. La pénurie d'eau représente également une menace majeure pour le développement et la sécurité de l'humanité, qui ne peut que s'exacerber avec la hausse des températures. Près de 40 % des africains vivent dans des environnements où les ressources en eau sont insuffisantes ; d'ici à 2030, les projections indiquent que la pénurie d'eau fera migrer jusqu'à 24 millions de personnes.

Ainsi, nous allons dégager les causes à ces déplacements climatiques d'abord avant de nous intéresser aux conséquences qui peuvent en résulter. Il convient de distinguer les facteurs humains, des facteurs naturels.

a) Les causes humaines

Il s'agit ici des activités de l'Homme qui affectent l'environnement qui sont entre autres :

- L'épuisement des ressources naturelles dont l'extraction de sables sur les côtes en est une illustration. Cette activité qui favorise l'avancer de la mer représente un danger pour les populations en îles basses et des zones côtières. Les scientifiques et les chercheurs constatent par exemple sur le cas du lac Tchad que la baisse du niveau des eaux est partiellement imputable à leur utilisation croissante à des fins d'irrigation et de consommation. Mais plus inquiétants à leur avis sont les changements climatiques qui affectent la région, réduisant les précipitations qui remplissaient autrefois le lac et ses affluents.

- Ces changements, qui surviennent partout dans le monde, sont aujourd'hui communément attribués aux activités humaines, en particulier celles qui consomment du pétrole et d'autres combustibles fossiles polluants. Compte tenu des besoins en combustibles par la population, le charbon reste encore très utilisé dans nos foyers ce qui est considéré comme cause importante de déforestation en plus du commerce de bois et selon des données de l'OMS et de la Banque Mondiale le couvert forestier a reculé globalement de 12% en Afrique subsaharienne entre 1990 et 2014.

Des études ont démontré que l'utilisation de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel produisait tous les ans dans l'atmosphère des milliards de tonnes de gaz à effet de serre.

Les gaz produits s'accumulent dans l'atmosphère, retenant la chaleur solaire et faisant monter la température de la terre. Ce phénomène, connu sous le nom de réchauffement planétaire, a des incidences sur les chutes de pluies et autres phénomènes atmosphériques et climatiques, mettant en danger la vie humaine, animale et végétale du fait des conséquences potentiellement catastrophiques des changements climatiques.

- Les constructions illégales : l'aménagement des villes prévu au départ est aujourd'hui impacté par une forte concentration des populations dans les grandes villes. Ainsi on assiste à une occupation anarchique des lieux réservés à l'acheminement des eaux et aux dépôts répétés d'ordures sur les canalisations. Ce blocage des voies d'évacuation des eaux de pluies cause les inondations entraînant même l'abandon des populations de leurs habitations.

- Les infrastructures mal conçues : une étude d'infrastructure mal faite ou même une mauvaise exécution du projet peut avoir des répercussions sur la sécurité des populations vivantes sur le site. La construction du barrage Diama à Saint Louis pour éviter la pénétration de l'eau salée à l'intérieur des terres a engendré des dommages amenant à l'ouverture d'une brèche pour une évacuation des eaux en crues du fleuve Sénégal qui inondent la ville, la création de cette brèche qui devait être une solution a entraîné la disparition de plusieurs kilomètres de terre et la destruction totale d'un certain nombre de villages.

b) Les causes naturelles

Les pays de l'Afrique subsaharienne sont touchés par de nombreuses catastrophes naturelles depuis longtemps. Ces dernières années, on constate une augmentation significative de leur fréquence et de leur intensité attribuable au réchauffement climatique (IPCC, 2012).

- *Inondations, sécheresses, perturbations des saisons pluvieuses et vagues de chaleurs sont les événements météorologiques extrêmes les plus tangibles qui affectent les populations ouest-africaine.*
- *À cela s'ajoute l'élévation du niveau de la mer, une forte érosion côtière sur l'ensemble du littoral (à Guet-Ndar à Saint Louis des villages entiers ont disparus entraînant le déplacement de centaines de personnes), ou la montée du fleuve Niger.*
- *La dégradation des terres est aussi une cause de migrations, de plusieurs familles, surtout des jeunes gens.*

Selon l'étude de la Banque Mondiale intitulée Groundswell, l'aggravation des effets du changement climatique pourrait pousser plus de 140 millions de personnes à migrer à l'intérieur de leur propre pays d'ici 2050. Les auteurs mettent en évidence le cas de l'Éthiopie qui est un pays qui figure parmi les plus vulnérables aux dérèglements climatiques.

Les catastrophes naturelles s'enchaînent en Éthiopie depuis des décennies, dans un pays déjà tristement fragilisé par des crises alimentaires. Un rapport du comité international de la croix rouge (ICRC) parle de milliers de personnes qui sont forcées de quitter leurs foyers en raison de chocs climatiques par jour. Ainsi le pays a connu en 2019, 426 000 personnes déplacées par la sécheresse et les inondations selon des données de l'observatoire des situations de déplacements internes. Au Tchad, l'OIM estime à 360 000 le nombre de personnes déplacées par les inondations et l'insécurité dans la province du lac. Entre le 8 et le 16 août 2020, presque 12 000 personnes ont été déplacées vers les départements de Fouli, Kaya, et Mamdi dans la

province du lac. Soit 36% à la suite d'inondations et 64% en raison de la situation sécuritaire, il s'agit d'un des chiffres les plus élevés jamais enregistrés par l'OIM sur une période aussi courte. Cette année la province du lac a enregistré les précipitations les plus abondantes depuis près de 30 ans. Le changement climatique devient une menace économique, sociale et existentielle.

2. Les Conséquences

a) Les Conséquences sur le développement

- L'afflux urbain : ces déplacements brusques et souvent imprévus viennent gonfler le nombre d'habitants dans les centres villes.
- Impact sur les économies : l'abandon des activités agricoles dû au réchauffement climatique qui entraîne une baisse de productivité facteur de déplacement des populations.

La migration climatique affecte économiquement l'Etat et les citoyens. Au Maroc, par exemple, l'Etat est profondément touché par une sécheresse qui dure depuis trois ans. Le pays est tributaire de la bonne santé de son secteur agricole qui contribue à 14% de son PIB devant le tourisme et l'industrie.

Les autorités n'ont pas eu d'autres solutions que de détourner progressivement l'eau des barrages qui irriguait les fermes de la région d'Agadir pour assurer l'accès à l'eau potable à près d'un million de marocains.

Cette coupure de l'eau d'irrigation n'est pas sans conséquences sur la vie des agriculteurs de la région, car beaucoup ont cessé leurs activités et leurs récoltes sont à sec. Par manque de moyens de survivre face à de telles difficultés l'afflux vers les villes sera massif.

- La récurrence des conflits ethniques et instabilité politique : on note le problème d'adaptation et de résilience entre les déplacés et les populations d'accueil qui peuvent survenir des inégalités ou du manque de ressources naturelles ainsi que les conditions difficiles d'existence.

b) Les conséquences sociales et sanitaires

Survenance ou la propagation des maladies contagieuses (camp de réfugiés de kharyalla)

Des problèmes psychosociaux apparaissent aussi car la migration est toujours source de stress. En effet, elle implique souvent de rompre les liens familiaux, de partir sans être sûr de pouvoir trouver du travail et sans savoir comment les sociétés d'accueil réagiront. Souvent, les chemins pris par les migrants et les moyens qu'ils utilisent pour parvenir à leur destination les exposent à de nombreux dangers sanitaires. Dans un climat politique de résistance et d'antipathie envers les nouveaux arrivants, les traumatismes associés au déplacement peuvent s'accroître et leurs conséquences s'aggraver.

Déscolarisation suites à la disparition ou l'abandon des écoles et l'inexistence de nouvelles structures pour les enfants déplacés comme le cas des camps d'accueil par exemple.

Chômage dû à la perte des activités de revenus initiales (en Guet-Ndar à Saint Louis des pêcheurs ont dû abandonner leurs activités de pêches et rejoindre la ville)

III- DEFIS SECURITAIRES LIES AUX MIGRATIONS CLIMATIQUES ET PERSPECTIVES

1- Les défis sécuritaires

En raison des changements climatiques, plusieurs pays font face aujourd'hui à des défis nouveaux qui les poussent à réorienter leurs politiques dans divers domaines. Les pays africains ne devraient pas échapper à cette réalité d'autant plus que le continent subit de plein fouet les conséquences du changement climatique. Du Sénégal au Kenya en passant par le Niger et le Tchad, sécheresses, pluies diluviennes ou avancée de la mer contraignent des millions d'africains à quitter leur localité pour migrer vers d'autres terres plus à même de les accueillir et ce, dans leur pays ou à l'étranger. Ces mouvements de populations mettent les Etats concernés et le continent dans sa globalité face à des défis politiques, économiques, sécuritaire auxquels il urge de faire face. Toutefois, les réponses apportées seront plus efficaces à la seule condition que ces défis soient bien identifiés et évalués dans leurs différentes dimensions. C'est dans cette optique que nous veillerons dans notre réflexion suivante à déterminer dans un premier temps les différents défis liés aux migrations climatiques en Afrique et dans un second temps à proposer des moyens de lutte ou de prévention efficaces pour faire face à cette nouvelle donne géostratégique mondiale que constituent les changements et les migrations climatiques.

Mais d'abord voyons à quoi renvoient les mots défis et sécurité afin de mieux comprendre l'orientation de notre analyse. La sécurité se définit comme le fait d'être à l'abri du danger. Par extension, le sentiment de tranquillité résultant de l'absence de tout danger. La sécurité est aujourd'hui construite dans les sociétés modernes comme une valeur, comme un droit civil fondamental et par conséquent comme un objectif à atteindre par les autorités. Elle est d'ailleurs devenue un enjeu électoral. Le mot défis quant à lui est défini comme le refus de se soumettre. Nous pouvons alors doré et déjà comprendre pleinement l'orientation de notre réflexion qui consistera dans un premier temps à distinguer les faits majeurs résultants de la migration climatique et qui remettent en question la sécurité des africains puis dans un second temps à voir dans quelle mesure les Etats africains pourraient faire face en refusant de se soumettre afin d'éviter que leurs Etats déjà faibles n'en pâtissent gravement.

○ Sécuritaires

Au niveau sécuritaire par exemple, des révoltes armées peuvent naître de ces migrations.

Dans le Delta du Niger par exemple, les changements climatiques (terre plus cultivables, pollution atmosphérique, fleuve pollué ... à cause de l'exploitation du pétrole) et les migrations qu'elles ont entraînées ont été les moteurs de révoltes armées. Dans cette partie du continent, l'assèchement des fleuves, la réduction des sources de revenus et le déplacement des populations a entraîné une instrumentalisation du problème par le groupe armé djihadiste BOKO HARAM pour promettre aux jeunes de meilleures conditions de vie et des rémunérations élevées s'ils s'engageaient dans leurs troupes. Conséquence : les insurgés du Delta du Niger.

Parmi les migrations qu'entraînent les changements climatiques nous avons notamment les migrations clandestines (mer, désert) et tous les problèmes qui en résultent dont le trafic humain. Parmi les différentes formes de trafics humains existant, l'on peut distinguer le commerce d'organes et le trafic de migrants (qui suppose l'entrée illégale de personnes dans des pays dont elles ne sont ni ressortissantes ni résidentes permanentes, ce qui facilite l'exploitation de leur vulnérabilité par des mafias). Dans ce cas de figure nous voyons qu'en plus de devoir faire face à la dégradation de leur environnement, ces Etats attirent des entreprises criminelles qui profitent de la vulnérabilité de leurs peuples. Ce qui peut avoir pour conséquences le dépeuplement, la fuite des cerveaux ou encore le trafic de drogue. Les Etats concernés faisant alors face à des problèmes sécuritaires majeurs se retrouvent dans l'obligation de revoir leurs politiques dans ce domaine leurs populations étant directement concernées et en danger. En Lybie, la situation qui s'est présentée en 2017 en est l'illustration parfaite. Ces jeunes voulant rallier l'Europe clandestinement et finalement réduits en esclavage au cours de leur traversée, quittaient des pays comme le Mali, le Sénégal, le Niger, la Sierra Leone, le Burkina Faso dans lesquels il est observé des phénomènes climatiques pouvant être à l'origine de leur départ pour l'Occident. Plus récemment (Octobre 2020) au Sénégal, des jeunes originaires de Guet-Ndar (zone où l'avancée de la mer est de plus en plus remarquable), ont emprunté des embarcations de fortune pour se rendre en Europe car ayant perdu leurs toits et leur principale source de revenu (la pêche). Ce phénomène contribue également à accentuer le problème de la porosité des frontières (Etat d'une frontière mal protégée que l'on peut traverser illégalement en divers points de passage) sachant qu'avec ces deux modes de migrations clandestines, des milliers d'individus traversent annuellement les frontières de plusieurs Etats. Le problème de la porosité des frontières touchant la quasi-totalité des Etats

africains, ces migrations clandestines les exposent davantage à des risques d'importation de plusieurs facteurs d'instabilité.

- **Économique**

Le problème économique est au début et à la fin dans les questions de migrations climatiques. Ce critère peut être à lui seul une cause de migration, toutefois, il ne faut pas dissocier les causes économiques de celles climatiques. Les migrants se déplacent forcément pour des causes économiques, mais il ne faut également pas occulter le fait que ce sont principalement les changements climatiques qui sont souvent à l'origine de la dégradation de leurs conditions de vie. Ainsi, analysé sous cet angle (l'angle économique), les conséquences des migrations climatiques qui peuvent déboucher sur des risques de crises sont multiples.

L'absence ou la limitation des ressources (financières, alimentaires par exemple) peut faire naître des tensions entre les hommes autant dans leur pays/zone de résidence que dans leur pays/zone d'accueil. Exemple avec le camp de réfugié de Kakuma au Kenya. En raison des fortes sécheresses qui avaient frappées la corne de l'Afrique en 2011, des Somaliens avaient fui leur pays pour trouver refuge au Kenya dans un camp emménagé pour eux par les Nations Unies, or non loin du camp vivait la tribu locale des Turkana, parmi les plus pauvres du Kenya qui vie dans la misère mais surtout dans la faim. Cette tribu locale ne voyait pas d'un très bon œil l'accueil de ces « étrangers » dans leur pays et de surcroît le fait qu'il leur soit assuré logement et nourriture pendant qu'eux peinaient toujours à manger à leur faim. Nous voyons ainsi que dans ces cas de migration climatique, la pauvreté (l'insuffisance des ressources économiques) peut faire naître des rivalités voire des conflits sur le long terme.

D'autre part, les migrations climatiques internes, peuvent être à l'origine d'une baisse du PIB. Marché du travail saturé = chômage = baisse du PIB. Les pays africains sont dans leur grande majorité caractérisés par le chômage de leurs populations. Or, lorsqu'elles font face à des changements climatiques majeurs qui les obligent à se déplacer, les populations se dirigent principalement vers les grandes métropoles de leurs Etats, abandonnant leurs principales activités source de revenu pour se retrouver sur le marché du travail. Ils deviennent ainsi chômeurs et en outre ne se trouvent plus en situation de créer de la valeur ajoutée, de la richesse. Exemple des agriculteurs ou des pêcheurs qui peuvent vivre directement de leur travail mais peuvent aussi commercialiser les produits qu'ils exploitent. Or lorsqu'ils se déplacent vers de

grandes villes ou l'espace est limité ou sans accès à l'eau : mer, fleuve... ils se retrouvent face à l'impossibilité de continuer leurs activités.

- **Social**

Au niveau social les migrations climatiques peuvent mettre les Etats africains face à un défi majeur, la stabilité sociale, notamment dans les pays où le sentiment d'appartenance à un Etat-Nation n'est pas assez fort chez les populations. En effet, l'adaptation peut être difficile, ce changement de milieu peut faire naître un sentiment de rupture, et l'insertion dans un nouveau milieu social peut ne pas être de toute évidence pour les réfugiés qui se déplacent dans leur pays comme pour ceux traversant des frontières pour aller à l'étranger.

Le choc des civilisations théorisé par Samuel Huntington (si l'on peut se permettre de l'adapter à un contexte local) peut ici prendre tout son sens, car des populations peuvent partager le même territoire et avoir des coutumes différentes : Exemple peulhs et sérères. Dans le cas des populations qui s'installent dans des pays étrangers, l'illustration devient encore plus pertinente.

L'urbanisation accrue, la pollution, la prolifération des bidonvilles, et la montée du taux de criminalité qui résulte des migrations climatiques forcent à mesurer pleinement les nouveaux défis qui se présentent aux pouvoirs publics et à renforcer les plans gouvernementaux orientés vers la résolution de ces problèmes dans le souci de maintenir les Etats dans la stabilité économique et de les sortir du sous-développement.

- **Sanitaire**

Les systèmes sanitaires africains sont très faibles. Le domaine de la santé est très en retard et ne dispose pas d'assez de moyens nécessaires pour assurer la prise en charge effective d'un grand nombre d'individus. Des déplacements des populations migrant avec des maladies pourraient faire courir le risque de contaminer un plus grand nombre d'individus et créer des situations sanitaires inquiétantes.

De même, la promiscuité dans les bidonvilles et dans les camps de réfugiés peut favoriser l'apparition de maladies.

- **Ecologique**

Le déséquilibre écologique naissant des changements climatiques qui aboutissent sur les migrations climatiques ont des conséquences directes sur l'environnement immédiat des hommes. Parmi celles-ci il y a :

- La disparition de plusieurs espèces animales et végétales.
- Il est observé en Afrique une dualité dans la manifestation des changements climatiques : Inondations / Sécheresses. Une partie du continent est plus sujette à des inondations tandis qu'une autre subit plus des sécheresses. Comment équilibrer ? Ne pourrait-on pas transporter l'eau ? Sachant que l'accès à l'eau est un problème majeur dans plusieurs pays africains et que cette carence a des conséquences sur tous les secteurs de l'économie : agriculture, industries agro-alimentaire...
- Le projet de la grande muraille verte pourrait être une grande solution pour les pays sahéliens. Il pourrait permettre par la même occasion de développer le tourisme écologique à travers tous les pays que traversera cette "végétation" en restaurant la faune et la flore pour permettre à tous les africains directement touchés par le projet de vivre dans un environnement propice à leur épanouissement.

2- Les perspectives

- Les changements climatiques touchent de plus en plus de pays africains et parallèlement ils peuvent emmener de plus en plus d'hommes à migrer, or, l'Afrique dispose tout de même d'un taux de fécondité élevé et donc d'une croissance démographique importante. Cela peut nous emmener à nous demander s'il ne faudrait pas dans l'avenir maîtriser la croissance démographique afin d'éviter qu'il n'y ait plus de victimes touchées par ces migrations climatiques ?
- Il faut également prendre en compte la nécessité de se battre non seulement pour la survie des hommes mais aussi pour celle des espèces animales et végétales car plusieurs d'entre elles ne se développent que dans des milieux et des cadres bien déterminés et, dans une certaine mesure, la vie de l'homme en dépend également (importance de la chaîne alimentaire).
- Se tourner vers les énergies renouvelables : l'énergie solaire et renoncer à celles polluantes comme le charbon ou le pétrole. Pour un continent comme l'Afrique, qui est en moyenne ensoleillé 7 mois/an) se rabattre sur l'énergie solaire serait la meilleure solution.

- L'agriculture devrait être adaptée aux nouvelles températures d'autant plus que la désertification, la montée des températures et la raréfaction de l'eau viendront à coup sûr s'ajouter aux obstacles qui se présentent à l'Afrique dans son cheminement vers la garantie de la sécurité alimentaire à travers l'autosuffisance alimentaire qui n'est toujours pas atteinte.

Ainsi, au lieu de migrer vers d'autres destinations, les populations touchées par les changements climatiques resteront sur place et développeront une résilience qui leur permettra de ne pas subir toutes les conséquences naissant des migrations mais en plus, elles pourront œuvrer pour le développement de leurs communautés de leurs pays mais au-delà, de l'Afrique toute entière et du monde.

CONCLUSION

L'Afrique, continent le moins pollueur au monde, subit plus que tous les autres les conséquences de la migration climatique. Celles-ci (les conséquences) le mettent face à des défis majeurs notamment ceux liés à la sécurité. Il urge donc pour les pouvoirs publics africains (gouvernements) d'apporter des réponses efficaces à ce problème si elles veulent mettre leurs populations à l'abri tout en essayant d'atteindre les objectifs fixés à travers les OMD avant l'échéance fixée. Volonté et courage politique doivent donc être les moteurs de cette lutte. Toutefois les actions politiques devraient être accompagnées d'un engagement citoyen afin de mutualiser les efforts venant des deux parties (pouvoir et population). Les avancées notées jusque-là doivent être maintenues et les projets d'avenir concrétisés dans les plus brefs délais car étant donné la transversalité du problème, si peuvent garantir une stabilité politique et économique à tous les pays africains touchés par des migrations climatiques.

Le changement climatique impacte effectivement les dynamiques migratoires humaines, même s'il n'en est pas le premier déterminant. Toutefois, contre un discours simpliste liant directement changement climatique et accroissement des flux migratoires, ce travail de recherches montre le caractère complexe, multidimensionnel et dynamique de la corrélation entre changement climatique et migrations. Exception faite des chocs soudains dont l'ampleur excède les capacités locales de résilience instantanée, le climat ne suffit pas, à lui seul, à expliquer les migrations que nous avons analysées. Le facteur climat est amplificateur des flux migratoires selon le contexte local et, comme l'ont aussi montré plusieurs études de cas, ses effets sont médiatisés/amortis par diverses interactions dynamiques et complexes entre des facteurs d'ordre socio-économique, environnemental, démographique, géographique, culturel, politico-institutionnel... avant de se traduire sous la forme des migrations observées dans les régions sahéliennes. Ainsi, il convient de prendre en compte dans l'analyse, de façon intégrée, l'ensemble des facteurs affectant les conditions de maintien des populations sur leurs lieux de résidence. Ceci constituait aussi un défi méthodologique pour dépasser le cloisonnement disciplinaire, notamment entre sciences sociales et sciences de la nature aux interfaces desquelles se situe la problématique contemporaine majeure des relations climat-migrations. Avec ce travail, nous considérons avoir apporté trois contributions à la compréhension et l'explication des relations climat-migration notamment dans le monde en développement et surtout en Afrique

Que ce soit dans la région sahélienne mais également au Sénégal, il existe des dynamiques migratoires isolées sur lesquelles, a priori, le changement et la variabilité 291 climatiques à méso échelle joueraient. En effet, comme le montrent Vischel et al., (2009 et 2015), le méso échelle est l'échelle la plus pertinente pour repérer les impacts de la variabilité hydro-climatique. Enfin, la perspective principale à notre avis est la collecte et l'élaboration de base de données robustes (disponibilité, qualité et chronologie) dans toute la région sahélienne. Les données doivent incorporer l'ensemble des facteurs systémiques identifiés dans les dynamiques migratoires climatiques.

DISCUSSIONS

Après la présentation du sous-thème I, il eut des discussions concernant la migration climatique et défis sécuritaires. Il a été souligné que toutes les causes de la migration sont dues à l'environnement. Par conséquent, prendre soin de l'environnement serait un élément incontournable dans la protection de l'environnement. Pour ce faire, l'implication de l'Etat est très importante. En plus des causes, il existe les conséquences de la migration climatique. Ce sont principalement :

- Le surpeuplement des zones urbaines au détriment des zones rurales ;
- La pauvreté ;
- Le problème de santé des migrants dû à leur condition difficile ;
- La propagation de certaines maladies infectieuses ;
- La disparition de certains territoires notamment les territoires d'origine des migrants climatiques ;

Comme solution il faut :

- Mettre en place des politiques durables dans la protection de l'environnement ;
- Pratiquer le reboisement ;
- Promouvoir la protection de l'environnement au niveau local ;
- Encourager l'agriculture au niveau local en valorisant les produits locaux sur le marché

SOUS-THÈME III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE TERRITORIALE : LE CAS DU SENEGAL



Présenté par

Oumar Assimou HAMADOU YANNI

Mamadou NGOM

INTRODUCTION

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il contient deux concepts clés : le concept de « besoin » et l'idée de limitations.

Le premier fait allusion, en particulier, aux besoins essentiels des pauvres du monde, auxquels il convient d'accorder une priorité absolue ; Le second, aux limitations imposées par l'état de la technologie et de l'organisation sociale sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins présents et futurs.

Ainsi, les objectifs du développement économique et social doivent être définis en termes de durabilité dans tous les pays développés ou en développement, axés sur le marché ou planifiés de manière centralisée. Les interprétations varieront, mais doivent partager certaines caractéristiques générales et doivent découler d'un consensus sur le concept de base du développement durable et sur un cadre stratégique général pour y parvenir.

Le développement implique une transformation progressive de l'économie et de la société. Une voie de développement qui est durable au sens physique du terme pourrait théoriquement être suivie même dans un cadre social et politique rigide. Mais la durabilité physique ne peut être assurée que si les politiques de développement tiennent compte de considérations telles que les changements dans l'accès aux ressources et dans la répartition des coûts et des bénéfices. Même la notion étroite de durabilité physique implique un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit logiquement être étendu à l'équité au sein de chaque génération (Brundtland et al, 1987).

Pour appréhender ce sujet, il serait judicieux de mettre en exergue une réflexion théorique, empirique et pratique des avancées du développement durable à l'échelle du Sénégal.

Par conséquent, il sera organisé en trois grandes parties avant de parler des recommandations. La première partie passe en revue la littérature pertinente sur les définitions et concepts du développement durable à l'échelle internationale, la deuxième partie présente un état des lieux non exhaustif de l'atteinte des ODD¹⁴ à l'échelle du Sénégal, la troisième partie des discussions sur les défis et perspectives de sa mise en œuvre et enfin des recommandations tirées de certains papiers.

¹⁴ Objectif de développement durable

PARTIE I : DEVELOPPEMENT DURABLE DEFINITIONS ET CONCEPTS A L'ECHELLE INTERNATIONALE

Dans ce chapitre, nous proposons de creuser le débat sur les définitions et concepts du DD à l'échelle internationale.

Le développement durable à l'échelle mondiale : état du débat conceptuel

Laganier et al, (2002) tente de traiter la problématique du développement durable sous l'angle de la dimension spatiale. S'appuyant sur la littérature existante, il tente de montrer qu'un regard territorial est de nature à appréhender différemment ce qui constitue le socle du développement durable. Tandis que le principe objectif d'interdépendance fait directement sens lorsqu'on considère l'imbrication des territoires, une question telle que l'équité, au cœur de la problématique, trouve à se décliner en termes d'équité territoriale, dont l'article spécifie plusieurs des caractéristiques. Mais la dimension territoriale permet aussi d'appréhender de manière pertinente la question de l'applicabilité du développement durable, notamment en envisageant des situations où certains territoires seraient tentés par le développement durable et d'autres y resteraient étrangers. Finalement, croisant développement durable et territoire, l'article en arrive assez logiquement à la question de la gouvernance, dont on décrit ici certains des enjeux, tels que : les territoires des enjeux, la dimension identitaire, la question de la transformation du territoire et la gouvernance territoriale. Dans la même lancée, les principales conclusions des analyses de Marcel Jolivet (1998 ; 1999), leurs semble primordial de construire l'étude des relations territorialisées entre développement et durabilité en ayant le souci constant de l'interdisciplinarité. Une telle méthode enrichit l'étude des interactions des systèmes sociaux avec les systèmes naturels.

A contre-courant des théories et du développement durable tel qu'il est présenté, Latouche (2003) explore le concept de « développement durable ou soutenable » en émettant un doute manifeste sur le concept et la réalité. Pour cela il traite avec argument, le terme « développement durable » d'oxymore¹⁵. Il rajoute qu'en regardant de près la définition du développement durable telle qu'elle figure dans le rapport Brundtland ne prend en compte que la durabilité. Il s'agit, en effet, d'un « processus de changement par lequel l'exploitation des

¹⁵ On appelle oxymore (ou antinomie) une figure de rhétorique consistant à juxtaposer deux mots contradictoires, comme « l'obscur clarté ». Ce procédé inventé par les poètes pour exprimer l'inexprimable est de plus en plus utilisé par les technocrates pour faire croire à l'impossible. Ainsi, une guerre propre, une mondialisation à visage humain, une économie solidaire ou saine, etc. Le développement durable est une telle antinomie.

ressources, l'orientation des investissements, les changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur des besoins des hommes ». ‘Il ne faut pas se leurrer pour autant. Ce n'est pas l'environnement qu'il s'agit de préserver pour les décideurs, mais avant tout le développement.

D'une certaine façon, Ignacy Sachs en tire la conclusion logique sur l'inutilité ou la redondance du qualificatif « le moment est venu, peut-être, de proposer une révolution sémantique et de revenir au terme "développement" sans aucune qualification, à condition bien entendu de le redéfinir en tant que concept pluridimensionnel ».

Enfin, et à bien des égards, le plus important, le développement durable est défini dans la pratique. Cette pratique comprend les nombreux efforts déployés pour définir le concept, établir des objectifs, créer des indicateurs et affirmer des valeurs. Mais elle comprend également le développement de mouvements sociaux, l'organisation d'institutions, l'élaboration de la science et de la technologie de la durabilité, et la négociation du grand compromis entre ceux qui s'intéressent principalement à la nature et à l'environnement, ceux qui valorisent le développement économique et ceux qui se consacrent à l'amélioration de la condition humaine.

Après avoir parlé du développement durable à l'échelle internationale, nous allons nous focaliser au niveau territorial, en particulier, de l'état des lieux.

PARTIE II- LE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE TERRITORIALE : ETAT DES LIEUX

Dans cette partie, il s'agira d'aborder le niveau d'avancement du développement durable à l'échelle territoriale du Sénégal. Nous avons choisi pour cela, une approche par l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD).

Un contexte, le Sénégal : la Commission Nationale de Développement durable (CNDD)

Au Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques du développement durable, on note la création de la Commission Nationale de Développement durable (CNDD) par arrêté primatorial N° 5161 du 26 mai 1995, la CNDD est rattachée au Ministère en charge de l'Environnement. De 2004 à 2007, localiser au Ministère du Plan et du Développement Durable pour ensuite se relocaliser au sein du ministère en charge de l'environnement en 2008.

Elle élabore des rapports nationaux de développement durable, validés au niveau national et présentés aux rencontres régulières de la Commissions des Nations unies sur le Développement Durable. Elle se charge aussi de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable en 2005 réactualisée en 2015.

Sur le plan organisationnel, elle coordonne la cellule et le personnel d'appui, dépendant directement de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC).

Ses principales missions sont :

- Assurer le secrétariat de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) ;
- Coordonner les actions en matière de développement Durable au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) ;
- Assurer l'animation des cadres stratégiques ;
- Orienter les politiques et actions à entreprendre dans le cadre du développement durable et qui devront impérativement s'inscrire dans la durabilité tant aux plans stratégiques qu'opérationnel ;
- Organiser annuellement une Conférence Nationale sur le Développement Durable (CNDD) comme instance de validation technique et politique ;
- Sensibiliser, informer, renforcer les capacités des acteurs sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD).

Il reste à noter que dans une évaluation des capacités de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Sénégal en 2016, les Objectifs du Millénaire pour le Développement

(OMD) ont été au cœur de l'Agenda de développement. Adoptés au début du nouveau millénaire sur une période de 15 ans, les huit OMD ont permis de réaliser des progrès importants dans la plupart des pays en développement. En effet, d'après le dernier rapport sur les OMD¹⁶, le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté a diminué de plus de la moitié au plan mondial, passant de 1,9 milliard en 1990 à 836 millions en 2015. Selon la même source, la proportion de personnes sous-alimentées dans les régions en développement a baissé de près de la moitié depuis 1990, passant de 23,3% en 1990-1992 à 12,9% en 2014-2016 ; et le taux net de scolarisation a augmenté de 20% en Afrique subsaharienne entre 2000 et 2015 comparé à 8% entre 1990 et 2000 (ONU, 2015).

¹⁶ ONU, 2015. Objectifs du Millénaire pour le Développement : Rapport 2015. ONU, New York, 75 p.
http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf

PARTIE III : DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE TERRITORIALE : DEFIS ET PERSPECTIVES

Cette dernière partie trace les principales stratégies du Sénégal en vue de combler les écarts tant dans l'intégration de toutes les cibles dans les politiques publiques que la collecte des données pour couvrir l'ensemble des 242 indicateurs des ODD au niveau national, régional et local.

Au regard de l'analyse précédente, il ressort que le PSE est un cadre stratégique de mise en œuvre des ODD et renferme d'ores et déjà près de 2/3 des priorités de l'Agenda 2030 et son cadre de suivi-évaluation. Les politiques sectorielles, les projets et les programmes devraient, dans la seconde phase (PAP 2019-2023), prendre en compte les aspects prioritaires identifiés par l'ensemble des acteurs au développement. Le Gouvernement devrait lever les contraintes ci-après qui seraient de nature à affecter la mise en œuvre des ODD. Il s'agit de :

- Renforcer les systèmes nationaux de production et d'analyse des données ;
- Renforcer les capacités pour une meilleure appropriation des ODD ;
- Mobiliser les moyens financiers, y compris internes ; et
- Coordonner et renforcer le dialogue avec les acteurs au développement.

De façon spécifique, des ajustements devraient être opérés dans la seconde phase d'exécution du PSE pour prendre en charge l'ensemble des priorités nationales des ODD.

Le Sénégal, en tirant les leçons de suivi des OMD et des politiques publiques en général, a pris la pleine mesure pour le financement de la production statistique. Les principales contraintes du domaine sont liées à la faible disponibilité des données, malgré des efforts réalisés ces dernières années. Depuis 2013, un programme d'enquêtes statistiques opérationnalise la Stratégie nationale de développement de la Statistique (SNDS 2014-2019) pour le suivi de l'impact des politiques sur la population.

L'objectif à moyen terme est de réviser ce programme en cohérence avec le besoin de suivi du dispositif d'informations du Cadre de suivi et d'évaluation harmonisé des politiques publiques (CASE) institué en mai 2015, comprenant le renseignement des indicateurs des ODD. Ainsi, il prendra en compte le tiers des données que le cadre de suivi des politiques publiques ne peut renseigner actuellement. Il s'agira de renforcer les capacités des statistiques sectorielles, la production statistique par la réalisation systématique des enquêtes-ménages (budget consommation, Enquêtes de suivi de la pauvreté (ESPS), Enquêtes de Démographiques

et de Santé classiques (EDS), EDS continue, Enquêtes Nationales sur l'Emploi (ENES), Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH), etc.) et la formation de cadres et techniciens en Statistique. Le financement des opérations statistiques prévues dans la SNDS au cours de la période 2019-2023, est à environ 92 milliards FCFA.

La participation des acteurs autres que l'administration publique est un élément important de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PSE, de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063. Ce sont principalement : la société civile, le parlement, les collectivités locales, le secteur privé, les partenaires au développement.

DISCUSSIONS

A la fin de la présentation du sous-thème III, des débats eurent lieu sur le développement durable à l'échelle territoriale.

Ainsi, l'accent a été mis sur la participation des collectivités locales dans la protection de l'environnement. Pour ce faire, une assistance de la part de l'Etat serait nécessaire. L'Etat doit donner les moyens aux investisseurs locaux afin de promouvoir leurs produits. Cependant, de quel investissement s'agit-il ? Il s'agit principalement de l'agriculture. L'Etat doit également veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour une protection environnementale, par ricochet un développement durable.

Il reste à noter que le développement durable est réalisable dans plusieurs domaines. Ce sont :

- L'utilisation du tourisme comme facteur de lutte contre la pauvreté ;
- Le renforcement de la collaboration de l'Etat avec les professionnels du domaine et, notamment, avec les syndicats de la profession ;
- La mise en place d'un système d'assainissement des sites touristiques et la création d'un organe de contrôle et de surveillance des plages ;
- Le développement d'une forte culture des équipes nationales africaines. Cette culture pourrait reposer sur le concept de défense en tout temps et en tout lieu de tous les fils d'une nation africaine ;
- La libéralisation du commerce et des prix des produits agricoles et la mise en place d'une fiscalité favorable à l'investissement privé agricole ;
- La mise en place d'un programme national d'infrastructures rurales dont l'objectif est de favoriser le désenclavement des zones de production et de faciliter l'évacuation et la transformation des produits agricoles ;
- Les actions de préservation de l'environnement et des ressources naturelles qui s'appuient sur le programme de gestion des eaux et des sols ;

CONCLUSION

Le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec l'ensemble des catégories d'acteurs, a organisé un processus participatif d'élaboration de son premier rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Ce processus s'est tenu dans un contexte de la Revue annuelle conjointe (RAC 2018) du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'engagement du Gouvernement à réaliser la Revue nationale volontaire sur les ODD. Le Sénégal, en tirant les leçons de suivi des OMD et des politiques publiques en général, a pris la pleine mesure de la nécessité du financement des opérations statistiques. Les principales contraintes du domaine sont liées à la faible disponibilité des données, malgré des efforts réalisés ces dernières années.

Les principaux facteurs de risques concernent la faible coordination du processus des ODD, les résistances aux changements et la faible appropriation, la faible mobilisation des ressources budgétaires, les retards dans la mise en œuvre des projets, des programmes et des réformes, les aléas climatiques (inondations, sécheresse) ainsi que la capacité d'absorption limitée des ressources. Le cadre institutionnel des ODD est assuré par le dispositif de coordination du CASE, directement présidé par le Chef de l'Etat appuyé par un Secrétariat technique de revues qui élabore tous les rapports de la RAC et des thématiques telles que les ODD ou l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

ARTICLE

www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/, «*Liste des accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement*», janvier 2005, 47p.

THÈSE ET RAPPORT

Mariane SECK, *La protection de l'environnement à l'épreuve du post-acheminement de conteneurs et de pondéreux au Sénégal*, 2016.

Issa Martin BIKIENGA, Rapport d'étude de l'UICN, Tome I, «*Etude sur les politiques environnementales régionales en Afrique de l'ouest : collecte, analyse et réflexions pour une réelle mise en œuvre*», Ougadougou, 2012.

LEGISLATION

Le traité révisé de la CEDEAO du 24 juillet 1993

L'accord de coopération entre UNESCO et l'Union du Maghreb Arabe du 26 mai 2009

Le traité de la SADC de 1992

La Déclaration de Yaoundé de 1999

Le traité relatif à la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale de 2005

WEBOGRAPHIE

<https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-Z1-C00-010?lang=fr>, Rapport du Groupe de la Banque Africaine de Développement, Consulté le 11 octobre 2020 à 12h 26.

<http://www.osiwa.org/wp-content/uploads/2015/06/Les-efforts-de-la-CEDEAO-en-mati%C3%A8re-de-politiques-agricoles-et-industrielles-et-leurs-limites.pdf>, Examen des politiques CEDEAO dans le secteur agricole et les secteurs industriels, Consulté le 11 octobre 2020 à 10h 43.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/ratifications.pdf>, Consulté le 15 octobre 2020 à 02h 02.

APPRECIATION GENERALE DE LA SORTIE PAR LES PARTICIPANTS

Après la projection des trois sous-thèmes tirés du thème général intitulé « L'Afrique face aux défis du changement climatique », la prestation des différents groupes a été saluée dans l'ensemble de par la qualité des interventions tant du côté des présentateurs que celui des intervenants. En outre, le président sortant M. Abdoul Malick DIALLO n'a pas manqué de souligner l'amélioration des recherches fournies par les différents groupes de cette année par rapport à l'année dernière. De même, on espère que les prochains groupes s'inspireront de ceux de cette année afin de mieux faire l'année prochaine.



Rapport des élections avec l'ancien et le nouveau bureau du REBAFKA

SOMMAIRE

Introduction

I- Déroulement des élections

II- Composition du nouveau bureau

Conclusion

INTRODUCTION

Comme à l'accoutumée, à la fin de chaque mandat qui équivaut à une année, il y a renouvellement du bureau du REBAFKA (Réseau des Boursiers et Anciens Boursiers de la Fondation Konrad Adenauer) qui se fait généralement lors de la sortie pédagogique annuelle. Après avoir rendu sa démission publiquement, le président sortant M. Abdoul Malick DIALLO n'a pas manqué de faire part de sa disponibilité à accompagner le nouveau bureau à chaque fois qu'il serait sollicité. Ainsi, le débat des élections pour élire un nouveau bureau s'est posé.



I- DEROULEMENT DES ELECTIONS

La Commission électorale composée de M. Sanni MOUMOUNI SEIDOU (ancien Président du REBAFKA et Président de ladite Commission), M. Baye Mbaye NIANG (Rapporteur) et Mme Mbayang DIENE (membre), après avoir reçu la liste les candidats aux différents postes, les a publiés à tous les boursiers et anciens boursiers présents.

Les différents postes et candidatures sont énumérés dans le tableau ci-après :

POSTES	CANDIDATURES
Présidence	Fernand GOUMOU Kalidou SOW
Vice-Présidence	Mariama Tély DIALLO
Secrétariat Général	Souadou Adja SOW
Secrétariat Général Adjoint	Moulaye Bakary TAMBA
Trésorerie Générale	Gina Marie Suzanne BATISTA
Commissariat à l'Organisation	Mamadou Moustapha DIENG
Relation Extérieure	Gilbert KANTE
Chargé de Communication et Gestion Digitale	Oumar Assimou HAMADOU YANNI
Commissariat au Compte	Mamadou NGOM

Le poste de présidence étant le poste le plus convoité, une élection démocratique, libre et transparente était nécessaire afin d'élire le Président du nouveau bureau du REBAFKA pour l'année 2021. Ainsi, la Commission électorale a reçu en son sein vingt (20) électeurs composés exclusivement des anciens et nouveaux boursiers de la Fondation Konrad Adenauer qui avaient pris part à la sortie pédagogique. Après les débats des différents candidats (M. Fernand GOUMOU et M. Kalidou SOW) tous deux boursiers au poste de présidence, la Commission électorale a mis à la disposition des électeurs vingt (20) bulletins de vote le nombre qui équivaut à celui des électeurs afin d'avoir un vote démocratique, libre et transparent. Ce qui fut fait.

Avant de faire le dépouillement de façon publique, Mme Mbayang DIENE, membre de la Commission électorale s'est d'abord assurée que le nombre de bulletins de vote que la Commission a mis à la disposition des électeurs était le même qu'elle a reçu après le vote. Ce qui était effectivement le cas car sur vingt (20) électeurs, la commission a reçu en retour vingt (20) bulletins de vote. Après le dépouillement, sur 20 électeurs qui ont voté face à la candidature de deux personnes, il eut dix-neuf (19) suffrages exprimés et un (1) bulletin nul. Ainsi, le candidat Fernand GOUMOU eut dix (10) voix sur vingt (20) et le candidat Kalidou SOW neuf (9) voix sur vingt (20) faisant du candidat Fernand GOUMOU vainqueur de ces élections libres et transparentes.

En ce qui concerne les autres postes, tous les candidats ont été élu à l'unanimité après que chaque candidat ait fait connaître son ambition à pourvoir au poste de son choix. Ce fut la fin de l'élection du nouveau bureau.

Nous vous proposons ci-dessous un tableau récapitulatif des élections :

Suffrage exprimé		Bulletin nul	Total
19		1	20
Fernand GOUMOU	10		50%
Kalidou SOW	09		45%

II- LA COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Nous vous proposons ci-dessous un tableau récapitulatif des membres du bureau du REBAFKA élus démocratiquement, de façon libre et transparente.

POSTES	RESPONSABLES
Présidence	Fernand GOUMOU
Vice-Présidence	Mariama Tély DIALLO
Secrétariat Général	Souadou Adja SOW
Secrétariat Général Adjoint	Moulaye Bakary TAMBA
Trésorerie Générale	Gina Marie Suzanne BATISTA
Commissariat à l'Organisation	Mamadou Moustapha DIENG
Relation Extérieure	Gilbert KANTE
Chargé de Communication et Gestion Digitale	Oumar Assimou HAMADOU YANNI
Commissariat au Compte	Mamadou NGOM

CONCLUSION

Après les élections, le nouveau bureau du REBAFKA pour le compte de l'année 2021 a reçu des félicitations et encouragements de la part de la Commission électorale, la Fondation Konrad Adenauer qui a pris part aux élections au titre d'observateur ainsi que de tous les anciens et nouveaux boursiers de la Fondation Konrad Adenauer.

La cérémonie a été clôturée par le discours du nouveau président du REBAFKA. Dans son discours, le nouveau Président, en saluant le sens de leadership de l'ancien bureau à travers son Président, n'a pas manqué de tendre la main à toutes propositions allant dans le sens de sauvegarder l'intérêt du REBAFKA et de la FKA. Sur ce, le nouveau bureau fera en sorte d'assurer la continuité en s'inspirant non seulement de ses prédécesseurs, mais aussi en apportant des innovations.



L'image ci-dessous comprend la chargée de programme et conseillère scientifique de la Fondation Konrad Adenauer ainsi que les nouveaux membres du bureau du REBAFKA de l'année 2021.



Ainsi, de la gauche vers la droite, nous avons :

M. Mamadou NGOM (Commissaire au Compte) ;

M. Gilbert KANTE (Chargé des Relations Extérieures) ;

Mme Gina Marie Suzanne BATISTA (Trésorière) ;

Mme Souadou Adja SOW (Secrétaire Générale) ;

M. Fernand GOUMOU (Président) ;

Mme Ute GIERCZYNSKI-BOCANDE (Chargée de Programme et conseillère scientifique de la FKA) ;

Mme Mariama Tély DIALLO (Vice-Présidente) ;

M. Moulaye Bakary TAMBA (Secrétaire Général Adjoint) ;

M. Mamadou Moustapha DIENG (Commissaire à l'Organisation) ;

M. Oumar Assimou HAMIDOU YANNI (Chargé de Communication et Gestion digitale).